

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 22 mai 2018
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 22 mai 2018 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

10 Délégués titulaires présents : Jean-Marie BARBARO, Arlette BORSATO, Claude BOURSIER, Gilbert CASSIN, Mathieu DEBRAY, Hervé DESRUELLE, Gérard GUYARD, Jérôme MARCHAND, François-Xavier NAULOT et Jacques OUVRARD.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Claire DESCHATEAUX pour Pierre MORIN et Christiane ROULET pour Adeline HIVERT.

3 Délégués titulaires excusés : Adeline HIVERT, Pierre MORIN et Serge NASSELEVITCH.

Equipe technique du Pays Avallonnais : Marie GIRAUD, Antoine NICOL, Justin NISHIMWE et Guillaume PAPIN.

Date de convocation	20 février 2018
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	10
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Gilbert CASSIN

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées.

La Présidente rappelle l'ordre du jour et propose que le point n°4 soit avancé en n°2 afin de libérer au plus tôt l'association ASA Avallon venue présenter son projet. Cette proposition n'appelle aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTE à l'unanimité.**

O.J N° 2 : AVIS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION SOLLICITEES AU PETR

Organisation du Rallye du Pays Avallonnais et de la Ronde de Quarré-les-Tombes : Madame DREAU et Monsieur BERNARD présentent le projet d'organisation de ces deux manifestations vitrines pour le sport automobile de la région. Ils rappellent que cette manifestation permet de réunir des concurrents locaux mais également d'origine plus lointaine (Bourgogne, Franche-Comté, Paris, etc.). Les retombées sur les commerces et hébergements locaux sont importantes. Afin de garantir une organisation optimale de la prochaine édition, l'association sollicite une subvention de 1 500,00 euros (sur un budget global de 82 325,00 euros) pour renforcer sa communication. En contrepartie, elle propose de faire figurer le logo du Pays sur les numéros qu'arborent les véhicules.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 500,00 euros.

Animations autour du 10^{ème} anniversaire du classement des sites Vauban par l'UNESCO : Monsieur Ouvrard présente le projet de l'association « Les amis de la Maison Vauban » qui va organiser des animations à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du classement des sites majeurs Vauban par l'UNESCO. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros sur un budget global de 2 770,00 euros.

Monsieur Ouvrard, président de l'association, quitte la salle durant la délibération. L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros.

Organisation des randonnées « Les crêtes » et « Les frimas » de Quarré-les-Tombes : L'association « Vélo Massif Morvan » organise deux randonnées dont l'objectif est la découverte de Quarré-les-Tombes et du Morvan. Ces randonnées accueillent en moyenne 1000 participants qui proviennent principalement d'autres territoires. Il s'agit donc d'une opération importante pour la promotion de la partie morvandelle du Pays Avallonnais ainsi que pour les retombées économiques qu'elle génère localement. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 500,00 euros sur un budget global de 8 330,00 euros.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **VALIDE** le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 500,00 euros.

Organisation des escapades de la Faramine « Dans ce lavoir » : L'association « La scène Faramine » souhaite poursuivre l'organisation de son action « dans ce lavoir » qui propose des spectacles de danse dans les lavoirs des villages du territoire. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2 200,00 euros sur un budget global de 3 210,00 euros. Une première saison de ce projet a bénéficié d'une aide exceptionnelle en 2017 pour une somme de 3 200,00 euros.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, **REJETTE**, à 1 voix pour, 10 voix contre et une abstention, le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 2 200,00 euros, au motif que le règlement d'attribution des aides exceptionnelles ne permet pas de soutenir un même projet deux fois.

Acquisition de matériel par l'association avallonnaise de l'Age d'or : L'association souhaite développer ses activités notamment proposer des activités autour de l'informatique pour ses adhérents. A cette fin, elle sollicite une aide exceptionnelle de 300,00 euros pour l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, **REJETTE**, à 1 voix pour, 8 voix contre et trois abstentions, le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 300,00 euros.

O.J N° 3 : SALONS D'AUTOMNE 2018

La Présidente rappelle la concertation en cours avec la Ville d'Avallon au sujet des Salons. Elle explique que les salons devraient à nouveau se tenir sous un chapiteau sur le parking du cimetière. Le salon Planète-Habitat-Energie ouvrirait la saison des salons. La Présidente demande aux membres volontaires de se manifester pour participer à l'organisation. Messieurs CASSIN, DEBRAY et DESRUELLE se portent volontaires.

O.J N° 4 : FORMATION POUR LES ASSOCIATIONS

La Présidente explique que suite aux Assises des Associations, un travail a été mené avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (FDFR) de l'Yonne et la DDCSPP de l'Yonne (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) afin de proposer des sessions de formations à destination des associations. Les thématiques proposées pourraient être : le fonctionnement d'une association loi 1901, la gestion du salariat en association, les questions liées à la communication, etc. Le calage de ces interventions est en cours de discussion entre le Pays et la FDFR.

O.J N° 5 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Atelier des idées** : La Présidente rappelle la tenue du dernier Atelier des Idées le 2 Juin matin à Avallon. Elle indique qu'une réunion de bilan sera organisée par la suite.
- **Départ d'un agent** : La Présidente informe l'Assemblée du départ de Marie GIRAUD qui occupait le poste d'Animatrice-gestionnaire LEADER et qui assurait la coordination du CDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.